



MANITOBA

DÉCRET

DATE : 7 octobre 2009

DÉCRET No. : 332/2009

RECOMMANDATION : **Ministre du Travail et de l'Immigration**

RÈGLEMENT No. : [169/2009](#)

DÉCRET

Prise du *Règlement sur les professions réglementées* constituant l'annexe A ci-jointe

DISPOSITION HABILITANTE

La *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées*, c. F12 de la *C.P.L.M.*, prévoit notamment ce qui suit :

« **Règlements**

16(1) Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement :

- a) modifier l'annexe en désignant des professions réglementées ou en retirant de celle-ci certaines de ces professions;

[...] ».